

K.C LAPIERRE (maréchal-ferrant américain et théoricien du parage naturel) sera-t-il formateur dans le cadre du CTM maréchal-ferrant ?

C'est une question bien naturelle, elle, que l'on peut se poser compte tenu du programme de formation du Certificat Technique des Métiers (CTM) de maréchal-ferrant qui sera présenté aux directeurs d'établissements de formation, le jeudi 22 mai 2014 à l'APCMA.

En effet, l'UFM, initiatrice de cette nouvelle formation de niveau V ; après avoir entendu les demandes de la profession et des propriétaires d'équidés au regard des nouvelles données, notamment technologiques et sociologiques; en faisant le constat des manquements de certaines formations ou écoles, voire de maîtres de stages obligeant leurs stagiaires à faire des formations complémentaires pour pallier les manques dans l'apprentissage des techniques fondamentales de notre métier et enfin, compte tenu des modifications juridiques de l'exercice de la profession, l'UFM, donc, et les membres de la commission : « formation CTM » ont opté pour un contenu de formation et d'examen qui reprend les grandes lignes du contenu de formation et d'examen de l'ancien CAP de maréchal-ferrant, que bien peu ont connu !

Dans le cadre de cette nouvelle formation de maréchal-ferrant, l'une des améliorations est, notamment, une épreuve spécifique de parage qui aura lieu, avec une note éliminatoire de 10 sur 20, pour les futurs diplômés qui seront présentés dès cette fin d'année d'apprentissage à l'examen.

C'est donc tout naturellement que les experts de la commission : « formation CTM » se sont posés la question de quel parage il était question. Qu'il fallait peut-être inclure les enseignements dont se réclament les « pseudos pareurs, pédicures-podologues équins ». Qui, pour rappel, n'existent pas en tant que prestataires réalisant des parages des équidés, s'ils ne sont pas détenteurs d'un diplôme de niveau V en maréchalerie. Puisque, comme vient de le redire le Législateur le 14 avril 2014, contre les prétentions de l'AFPN et de l'UPPE (dont les dirigeants ne sont que des professionnels à tiers temps), que pour cette activité : *Les maréchaux-ferrants sont là pour assurer ces soins*. L'affaire une fois de plus est claire. Le pseudo vide juridique n'existe pas !

Néanmoins, il ne fallait pas faire abstraction de l'existence de théories du parage naturel qui se veulent révolutionnaires. Mais aussi nombreuses qu'il y a de pratiquants. Et, même si les résultats promis tardent à venir alors que les détenteurs de ces soi-disant connaissances hippiatriques veulent maîtriser la formation (financièrement très rentable, d'après eux) associée à la vente de matériel de parage et de produit de soins. Mais qui, devant le Juge, avouent que le parage naturel est un leurre... qui sert, quand même, pour tromper des propriétaires de chevaux crédules et des politiciens utopistes. En effet, qui a-t-il de naturel lorsque c'est l'homme qui intervient mécaniquement sur le pied du cheval pour assurer sa conservation, d'autant que cet équidé n'est plus sauvage mais domestiqué ?

D'ailleurs, KC LAPIERRE le reconnaît lui-même. Il parle de : *parage imparfaitement naturel*. Mais ses adeptes l'occultent pour mieux influencer leur public. Pour faire croire qu'il y aurait une différence entre le parage réalisé par les artisans maréchaux-ferrants et le parage réalisé par les tenants du parage naturel.

Bien sûr qu'il y en a une : c'est que les apprentis maréchaux-ferrants sont suivis pendant trois années par leurs maîtres d'apprentissage. Ce qui n'est pas le cas des pseudos pédicures qui sont lâchés dans la nature après deux jours d'une formation théorique et de pratique sur pieds morts. La différence est dans la bonne réalisation de l'acte, en toute sécurité pour l'équidé concerné et les personnes, grâce à la pédagogie d'entreprise et par un tutorat quotidien.

KC LAPIERRE va plus loin. Il dit : Ne vous méprenez pas, je ne suis pas un fanatique du pied nu. Je serai le premier à admettre que la ferrure va perdurer. Le besoin de protection, de traction et de stabilisation existera toujours.

Nous pourrions donc envisager un travail avec ce maréchal-ferrant américain, plus qu'avec ses relais en France, d'ailleurs. Relais qui n'ont pas su interpréter les dires du maître. Sinon, de créer une formation source de revenus mais d'illusions. Et qui plus est, ont fait accepter à des propriétaires de chevaux qu'il était normal, naturel, que leurs chevaux boitent encore et encore durant des mois.

Comment, au moment où la France, décrète que les animaux sont des êtres sensibles, peut-on laisser les chevaux boiter pour réaliser un acte à la philosophie douteuse, à la morale dévastatrice ? En criminologie, le rapport entre violence faite sur les animaux et celle à l'encontre des humains n'est plus à démontrer.

Mais, à tout considérer, il semble que nous ne pourrions pas demander à KC LAPIERRE de former les futurs maréchaux-ferrants français car il sera certainement occupé à travailler à son prix Nobel. En effet, à la surprise générale celui-ci nous apprend qu'il a corrigé la théorie d'Einstein sur l'équilibre... ! (Réf : Traité sur une nouvelle définition de l'équilibrage du pied dans la cinquième dimension)

Ce qui prêche, également, contre lui, est qu'à tout lire de sa théorie, (tenant en 8 pages dont 7 de critiques sur les principes de parage qui seraient mis en œuvre dans le nouveau-monde) n'apporte aucune solution nouvelle qui ne serait connue des maréchaux-ferrants français. Je dis bien français car à écouter LAPIERRE il y a un gouffre entre les connaissances des uns et celles des autres. Les Américains, qui croient maîtriser un idiome idoine nouveau, ne font que commencer à vulgariser des termes de la nomenclature anatomique internationale de Vienne (1972) qu'emploient sans difficulté les apprentis maréchaux-ferrants français.

Nous ne demanderons donc pas à Xavier MEAL, journaliste-pédicure mais également marchand d'articles en tout genre, puisqu'il nous a livré sa nouvelle technique de parage nécessitant d'après lui, la création d'une nouvelle profession :

Les principes de parage de KC LAPIERRE expliqué par X.MEAL sur 1cheval.com (texte original restitué par copier-coller)

« Dans la méthode HPT, es barres sont coupées de façons à être au niveau de la sole vive. La fourchette est nettoyée de ses parties pourries s'il y en a, ou de toute partie non attachée ; elle est biseautée à 45° sur le sommet des arrêtes qui formes les deux côtés les plus long du triangle. Tout le pourtour du sabot est chanfreiné (biseauté), à 45° en pince, à 30° sur les côtés, sauf les talons. Pas de scoop (le scoop est une "invention" née de la mauvaise interprétation de photos de sabots de mustang ; on a l'impression qu'il y a un scoop sur ces sabots, alors que c'est seulement le roll est plus relevé à cet endroit-là, simplement parce que les quartier sont la partie la plus souple du sabot, don celle qui se déforme le plus, donc aussi, dans le milieu abrasif des mustang, celle qui subit la plus forte abrasion, ce qui créé ce roll excessif qui donne l'impression qu'il y a un scoop). Pete Ramey a lui-même corrigé sa version du roll dans l'article qui est en ligne sur son site, en ajoutant qu'un simple biseau est largement suffisant sur nos chevaux domestique. »

Quelle révélation !!! Quelle honte !! Quelle contradiction, aussi, avec le maître KC LAPIERRE et les fondements scientifiques dont se réclament ces pseudos pareurs !

Il faut dire, aussi, qu'il est comme Anouck NATHAN, incapable de donner une définition du parage devant le Tribunal de Thonon les Bains, c'est dur pour des responsables d'une association de pareurs. Même, si le plus intéressant est la reconnaissance par ces deux dirigeants d'associations qu'il n'y aurait pas de différence dans les parages, contrairement à ce qu'ils annoncent aux pigeons :

Le 1 avril 2013 19:33, MÃ©al Xavier <hipponoos@free.fr> a écrit :

En aparté, il ne doit pas y avoir dans l'absolu un parage demaréchalerie/de pré ET à côté, un parage "naturel". Il n'y a qu'un seul parage, celui qui respecte l'aplomb du membre, l'équilibre du pied et qui permet au pied du cheval de fonctionner au mieux et de se développer.

Xavier tu m'ôtes les mots de la bouche !

Mais tu le dis tellement mieux que moi...

Anouk

Que de désillusions sur la compétence de ce groupuscule qui dénigrait notre profession tout en ayant souhaité exercer la profession de maréchal-ferrant, comme ils le confessent dans divers témoignages. Mais, sans en être diplômés et donc légalement habilités.

En fin de compte, je crois que nous choisirons de vrai formateurs en maréchalerie pour ce CTM maréchal-ferrant et, qu'avec leurs maitres d'apprentissage, les futurs maréchaux-ferrants maitriseront les fondamentaux de notre art.

Ce qui évitera aussi de voir des maréchaux-ferrants attardés professant une pratique du parage naturel en dépit du bon sens, qui, pourtant, serait la chose la mieux partagée au monde, selon DESCARTES.

Dominique FONSECA